

**Mairie de BLAY
14400**

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 JUILLET 2015**

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Département du Calvados
Canton de Trévières

Convocation du : 29 Juin 2015

Nombre de conseillers :

Elus : 10

Présents : 6

Pris part à délibération : 9

L'an deux mille quinze, le 3 juillet, à vingt heures cinquante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Maire-Adjoint, William THAREAU, Mademoiselle Elisabeth ETIENNE, Monsieur Damien JUMEAU, Madame Marie-Paule CAMBRON Conseillers Municipaux

Absents : Mesdames Noëlle GERONIMI (Donne pouvoir à Madame Marie-Paule CAMBRON), Céline SIMON, Messieurs Stéphane RIZZO (Donne pouvoir à Monsieur Philippe LAUNAY), Alexandre GOURBIN (Donne pouvoir à Monsieur Damien JUMEAU), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : Monsieur Damien JUMEAU

Approbation et signature du registre

ORDRE DU JOUR

FINANCES :

- Choix de l'établissement bancaire pour l'emprunt de l'aménagement du bourg - DCM

Questions diverses

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Demande d'aides financières du Conseil Général RD96 - DCM

**DCM 55/2015 – EMPRUNT AMENAGEMENT DU BOURG CHOIX de
L'ETABLISSEMENT FINANCIER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000.00 Euros.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt
Score Gissler : 1 A**

Montant du contrat de prêt : 100 000.00 Euros
Durée du contrat de prêt : 8 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2023

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 100 000.00 Euros

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 25/08/2015 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1.43 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéance d'amortissement et d'intérêts : Périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Echéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission :

Commission d'engagement : 400.00 Euros

Article 2 : Etendue des pouvoirs au signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer pour l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, t est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**DCM 56/2015 - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES DU CONSEIL GENERAL
RD96 AMENAGEMENT D'UN PLUVIAL EN RACCORDEMENT AVEC L'AGGOMERATION**

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal, afin d'approuver le projet d'aménagement d'un pluvial en raccordement avec l'agglomération. Et ainsi établir le dossier pour demander une subvention auprès du Conseil Général pour les travaux engagés.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

DECIDE de procéder aux travaux d'aménagement d'un pluvial en raccordement avec l'agglomération. Et ainsi établir le dossier pour demander une subvention auprès du Conseil Général pour les travaux engagés.

**DCM 57/2015 - RD96 AMENAGEMENT D'UN PLUVIAL EN RACCORDEMENT
AVEC L'AGGOMERATION**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet d'aménagement d'un pluvial en raccordement avec l'agglomération sur la RD96 lieu-dit « Douet-Bérot ».

Devis proposé par l'entreprise qui effectuera les travaux de la RD 96 lieu-dit « Douet-Bérot », pour le compte du Conseil Général.

JONES – TRAVAUX PUBLICS

- Aménagement d'un réseau d'eau pluvial
Linéaire de buses sur 85 mètres y compris installation de chantier et signalisation.

MONTANT H.T. : 4 611.40 Euros

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

DECIDE de procéder aux travaux d'aménagement d'un pluvial en raccordement avec l'agglomération et décide de confier ces travaux à :

JONES – TRAVAUX PUBLICS

- Aménagement d'un réseau d'eau pluvial
Linéaire de buses sur 85 mètres y compris installation de chantier et signalisation.

MONTANT H.T. : 4 611.40 Euros

Fin de séance 21h10

Philippe LAUNAY	Luc BEAUBRAS
William THAREAU	Elisabeth ETIENNE
Damien JUMEAU	Marie-Paule CAMBRON